



## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Dans le cadre de la vision stratégique du Royaume, basée sur l'ouverture aux marchés africains et la coopération sud-sud, parrainée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

La Maison de l'Artisan porte à la connaissance de tous les acteurs du secteur de l'artisanat : artisans individuels, coopératives et entreprises d'artisanat, sa participation à la foire commerciale suivante :

Foire commerciale	Date	Lieux	Date limite de candidature
Salon International de l'Artisanat du Cameroun	Du 26 avril au 5 mai 2018	Yaoundé - Cameroun	20 mars 2018

Les opérateurs du secteur de l'Artisanat intéressés par la participation à cet événement doivent présenter à la Maison de l'Artisan, avant la date limite, **un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :**

- 1. Une demande de participation signée par la personne habilitée, précisant l'évènement choisi et la superficie d'exposition souhaitée;**
- 2. Une copie de la décision de création de la coopérative avec le PV de la dernière assemblée générale pour les coopératives; une copie de la carte d'artisan en cours de validité pour les Artisans individuels; une copie du registre du commerce pour les entreprises d'artisanat, ainsi que tout autre document complémentaire spécifiant l'exercice professionnel de l'activité de l'Artisanat;**
- 3. Un catalogue des produits ou un CD Rom contenant des photos en haute résolution des produits qui seront exposés.**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de la Maison de l'Artisan ou bien adressés par courrier postal ordinaire à l'attention de :

**Monsieur le Directeur Général**

**Maison de l'Artisan - 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat**

Les participants sont sélectionnés par une commission désignée à cet effet sur la base du dossier de candidature présenté. **La priorité sera accordée aux candidats ayant un label de qualité (Label National, label Artisanat Régional, marques collectives de certification, ...).**

**Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite sera rejeté automatiquement.**

**En cas d'acceptation du dossier de candidature, la Maison de l'Artisan prend en charge le coût de la location des espaces d'exposition ; tous les autres frais liés à la participation restent à la charge de l'exposant (Vaccin, hébergement, séjour, transport et transit des produits à exposer....).**

Pour tout renseignement complémentaire contactez la Direction Du Marketing Stratégique, de la Maison de l'Artisan. **Tél : 05 37 68 60 08 / 10 /38**